



**Lors de l'émission « Le point » de la Radio et télévision Métropole, jeudi 21 janvier, le président de la République Michel Joseph Martelly, invité à informer la population sur le processus électoral, a soutenu qu'il est un artiste et le chanteur qu'il est, a le droit de s'exprimer librement dans sa musique carnavalesque. *(+Extrait du Carnaval de Sweet Micky)***

Parlant de sa musique pour le carnaval de cette année, le président sur un ton humoristique, a fait savoir que sa chanson intimide certaines personnes de la population. Toutefois, il a rappelé qu'il avait le droit de s'exprimer et de pointer du doigt n'importe qui à travers sa méringue.

Martelly qui a mis à l'écart depuis 4 ans le groupe Brothers Posse pour ses meringues dénonçant le fonctionnement du gouvernement en place, a souligné que son carnaval attise la curiosité de beaucoup de gens. Un extrait de cette musique tourne en boucle sur le net, attaque une personnalité connue dépeint sous le pseudonyme de « Ti Lili ».

Malgré les critiques portées à l'encontre du président pour son texte carnavalesque bourdonnant sur le net « Ti Lili », il veut à tout prix sortir sa meringue et participer à ce carnaval sous le thème « Ayiti toutan » qui se tiendra à Port-au-Prince du 7 au 9 février prochain.

### **A écouter un extrait du Carnaval de Sweet Micky**

{mp3}micky2016{/mp3}

Sweet Micky insistait sur sa participation et a passé un extrait de son carnaval en direct à la télévision en annonçant que son char est en préparation et sa musique fin prête.

Esther Versière